

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1820

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 23

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au dernier alinéa de l'article L. 421-2 du code de l'éducation, la référence : « 3° de l'article L. 3211-1-1 » est remplacée par la référence : « 8° de l'article L. 5217-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, pour une coordination législative.